



Les paquets de cigarettes

De nouveaux avertissements sanitaires

Deux arrêtés importants ont été publiés au Moniteur belge en novembre 2005: l'arrêté royal du 23 septembre 2005, qui impose d'imprimer un nouvel avertissement sur les produits à base de tabac dès septembre 2006: "Faites-vous aider pour arrêter de fumer: 0800 111 00", et l'arrêté ministériel du 27 octobre 2005, qui oblige les fabricants à apposer des photos couleurs sur tous les paquets de cigarettes afin d'illustrer les dégâts du tabagisme sur la santé.

Ces deux arrêtés s'inscrivent dans le cadre du Plan fédéral de lutte contre le tabagisme du ministre de la Santé et des Affaires sociales, Rudy Demotte.

Mention de la Ligne Tabac-Stop sur les paquets de cigarettes

La mention d'une ligne d'aide à l'arrêt tabagique sur les produits à base de tabac est d'ores et déjà appliquée dans plusieurs pays d'Europe. Aux Pays-Bas, l'obligation d'imprimer cette mention est en vigueur depuis mai 2002. Elle a entraîné une hausse de 250 % du nombre d'appels reçus. (Willemsen MC, Simons C, Zeeman G, *Impact of the new EU health warnings on the Dutch quit line*, Tobacco Control 2002/11, 381-2) En France, plus de 60 % des appels résultent de la mention de la ligne d'aide sur les produits à base de tabac.

La ligne belge Tabac-Stop est une initiative de la Fondation contre



La mention d'une ligne d'aide au sevrage tabagique sur les paquets de cigarettes entraîne une hausse du nombre d'appels.

le Cancer et du FARES (Fonds des affections respiratoires) avec le soutien du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. La



Ligne Tabac-Stop a vu le jour le 1er juin 2004. La première année, elle a enregistré quelque 4 000 appels. Depuis avril 2005, la Ligne Tabac-Stop dispose d'un numéro gratuit, le 0800 111 00, accessible tous les jours ouvrables de 8 à 19 heures. Une permanence y est assurée tous les jours de 15 à 19 heures par des médecins ou des psychologues spécialisés en accompagnement au sevrage tabagique.

Des photos couleurs pour illustrer les dangers du tabagisme

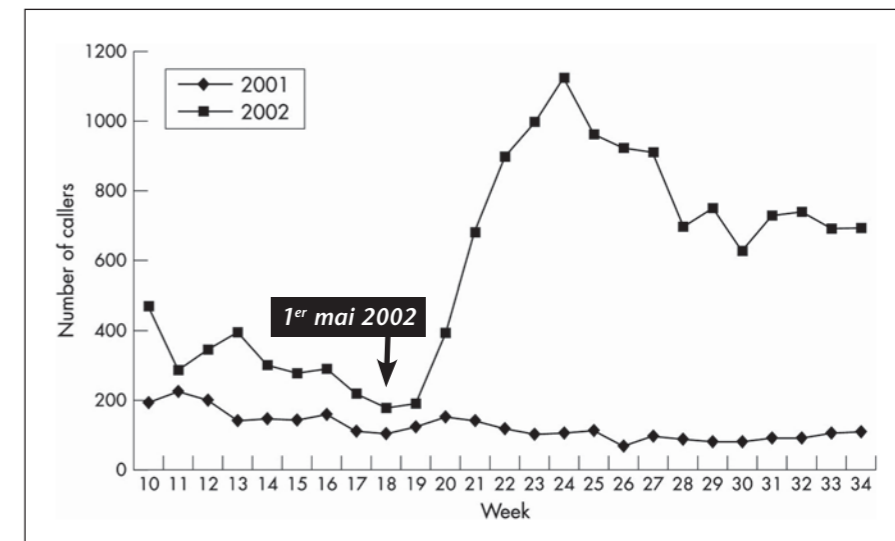
Le nouvel arrêté ministériel impose l'ajout de photos couleurs sur tous les paquets de cigarettes, afin d'illustrer les conséquences néfastes du tabagisme sur la santé et ce, dans les dix-huit mois au plus tard (soit à partir du 31 mai 2007). Trois séries de quatorze avertissements accompagnés de photos ont été sélectionnées. Pour satisfaire aux exigences européennes en matière de rotation des illustrations, les fabricants doivent utiliser une nouvelle série chaque année. Un délai de transition de six mois est prévu entre les séries.

La Belgique est le premier pays européen à avoir transposé dans sa législation nationale la directive européenne (2001/37/CE) en la matière. Le commissaire européen en charge de la santé, Markos Kyprianou, a félicité notre pays pour cette décision dans un communiqué de presse. La Fondation contre le Cancer s'en réjouit également. Nous espérons désormais que d'autres pays européens suivront l'exemple de la Belgique.

Six pays ont déjà adopté une législation: le Canada (2001), le Brésil (2002), Singapour (2004), la Thaïlande (2005), le Venezuela (2005) et l'Australie (2006). Selon des études réalisées en Belgique à la demande du Vlaams Instituut voor Gezondheidspromotie en collaboration avec la Fondation contre le Cancer en 2004, 42 % des fumeurs estiment que les photos ont un pouvoir de persuasion plus important que les textes seuls. Ce chiffre est de 56 % pour les fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer dans l'année.

Un effet de surprise

Une évaluation des avertissements accompagnés de photos couleurs



Nombre d'appels enregistrés par la ligne d'aide à l'arrêt tabagique aux Pays-Bas en 2001 et 2002. Mention du numéro sur les produits à base de tabac à partir du 1er mai 2002. (Source: Willemsen, 2002)

au Canada démontre qu'ils produisent un effet de surprise chez les fumeurs. D'après une étude menée auprès de 2 031 adultes canadiens après l'introduction de photos sur les paquets de cigarettes en 2001, il est apparu que 90 % des fumeurs avaient remarqué des modifications au niveau des avertissements figurant sur les paquets de cigarettes. (Environics Research Group, *Evaluation of new warnings on cigarette packs*, Toronto, Ontario, janvier 2002)

Les principales constatations étaient les suivantes:

- 44 % des fumeurs ont déclaré que les nouveaux avertissements avaient renforcé leur motivation à arrêter de fumer.
- Parmi les fumeurs qui avaient tenté d'arrêter de fumer en 2001, 38 % ont déclaré que les nouveaux avertissements avaient joué un rôle dans leur motivation.
- Les nouveaux avertissements ont incité 58 % des fumeurs à réfléchir davantage aux conséquences du tabagisme sur la santé.
- Les nouveaux avertissements ont incité 58 % des fumeurs à moins

- fumer à l'intérieur de leur habitation.
- 83 % des fumeurs ont signalé les nouveaux avertissements à des connaissances ou les ont commentés au hasard de discussions.
- 62 % des fumeurs pensent que les nouveaux avertissements contribueront à rendre les paquets moins attrayants sur le plan visuel.

Luk Joossens, expert en prévention du tabagisme

La bonne voie

La mention de la ligne d'aide à l'arrêt tabagique et l'impression de photos sur les emballages de cigarettes sont deux mesures qui vont dans la bonne direction. Elles contribueront à sensibiliser les fumeurs aux dangers du tabagisme et à les soutenir dans leur volonté d'arrêter de fumer.